



Q&A

Financial Analysis of Trans Mountain Corporation

Analyse financière de la Trans Mountain Corporation

Question #1 the RFP mentions a fee of \$CDN 100,000. Is this the maximum fee allowed?

Question #1 La demande de propositions mentionne des frais de 100 000 \$ CAN. Est-ce le montant maximum autorisé?

Answer #1 As per Annex B of the RFP The bid may not exceed \$100,000.00 CDN including all applicable taxes.

Réponse #1 Conformément à l'annexe B de la demande de propositions, la soumission ne peut excéder 100 000,00 \$ CAN, y compris toutes les taxes applicables.

Question #2 The RFP stipulates that the advisor needs to have certain security clearances and registrations in order to perform the advisory services requested. Our firm is licensed to provide financial brokerage services in several provinces, including Ontario, but I don't believe we have done business with the Canadian government in the past. Can the required clearances and registrations be obtained subsequent to being selected?

Question #2 La demande de propositions stipule que le conseiller doit avoir certaines autorisations de sécurité et certaines inscriptions afin d'exécuter les services consultatifs demandés. Notre cabinet est autorisé à fournir des services de courtage financier dans plusieurs provinces, dont l'Ontario, mais je ne crois pas que nous ayons fait affaire avec le gouvernement canadien dans le passé. Les autorisations et les enregistrements requis peuvent-ils être obtenus après avoir été sélectionnés?

Answer #2 As per MS1 in Annex E of the RFP, you will need all the required security clearances at the time of contract award. Not after.

Réponse #2 Conformément au MS1 de l'annexe E de la DP, vous aurez besoin de toutes les attestations de sécurité requises au moment de l'attribution du contrat. Pas après.

Question #3 Can you please clarify if our involvement in this mandate would preclude or otherwise conflict our potential involvement in the Government's ultimate divestiture of TMC at a later date?

I noticed that in Annex A – Section 6.0 (Limitations of Scope) of the RFP document, there is reference to "... the Contractor will not be performing work in relation to the Government's eventual divestment of TMC"; however would our involvement in this RFP preclude us from being chosen as a Financial Advisor



on the Government's ultimate sale of TMC? Or on the contrary, would it better position us for that potential mandate?

Question #3 Pouvez-vous préciser si notre participation à ce mandat empêcherait ou autrement entrerait en conflit avec notre participation potentielle à la cession finale par le gouvernement de TMC à une date ultérieure?

J'ai remarqué que dans l'Annexe A - Section 6.0 (Limitations de la portée) du document de demande de propositions, il est fait référence à «... l'entrepreneur n'exécutera pas de travaux en rapport avec le désinvestissement éventuel de TMC par le gouvernement», mais notre implication dans cette demande de propositions nous empêche-t-il d'être choisis comme conseiller financier lors de la vente finale par le gouvernement de TMC? Ou au contraire, cela nous positionnerait-il mieux pour ce mandat potentiel?

Answer #3 CDEV will be responsible for any future divestment of TMC and CDEV officials have confirmed that the successful bidder of this RFP will be precluded from working on the government side of such a transaction.

Réponse #3 La CDEV sera responsable de tout désinvestissement futur de TMC et les responsables de la CDEV ont confirmé que le soumissionnaire retenu pour cet appel d'offres ne pourra pas travailler du côté gouvernemental d'une telle transaction.

Question #4 Will the consultant awarded the contract be precluded from working on any future potential transaction of the pipeline either on the government side (CDEV or TMC) or on the private side?

Question #4 Le consultant qui sera attribué le contrat sera-t-il empêché de travailler sur toute future transaction potentielle du pipeline soit du côté gouvernemental (CDEV ou TMC), soit du côté privé?

Answer #4 CDEV will be responsible for any future divestment of TMC and CDEV officials have confirmed that the successful bidder of this RFP will be precluded from working on the government side of such a transaction.



Réponse #4 La CDEV sera responsable de tout désinvestissement futur de TMC et les responsables de la CDEV ont confirmé que le soumissionnaire retenu pour cet appel d'offres ne pourra pas travailler du côté gouvernemental d'une telle transaction.

Question #5 The mandatory and rated requirements refer to projects valued at \$100+ million. As project value may be given different meanings, would the Crown confirm that a project value is equivalent to a project's investment costs, for the purpose of the mandatory and rated requirements?

Question #5 Les exigences obligatoires et cotées concernent des projets évalués à plus de 100 millions de dollars. Étant donné que la valeur d'un projet peut avoir des significations différentes, l'État pourrait-il confirmer que la valeur d'un projet équivaut aux coûts d'investissement d'un projet, aux fins des exigences obligatoires et cotées?

Answer #5 Where the RFP mentions the value of a project, "value" refers either to project capital costs (inclusive of carrying costs) or other indicators of value that may have been pertinent to the analysis conducted by the individual (e.g., net present value, transaction value, fair market value), provided that those indicators of value were assessed in the financial analysis and is measured on the same basis as used in that analysis, and include items within the scope of that analysis.

Réponse #5 Lorsque la demande de propositions mentionne la valeur d'un projet, la «valeur» fait référence soit aux coûts en capital du projet (y compris les coûts de valeur, juste valeur marchande) ou d'autres indicateurs de valeur qui peuvent avoir été pertinents pour l'analyse effectuée par l'individu (par exemple, valeur actuelle nette, valeur transactionnelle, juste valeur marchande), à condition que ces indicateurs de valeur aient été évalués dans l'analyse financière et soient mesurés sur la même base que celle utilisée dans cette analyse, et inclure les éléments entrant dans le champ de cette analyse.